

DOUZE PROPOSITIONS POUR LA RÉOUVERTURE DES LIEUX CULTURELS

En ce qui concerne le calendrier de reprise des établissements culturels :

- Proposition n° 1 : **rouvrir les musées et monuments, les cinémas et les salles de spectacles en format assis dès la levée des mesures de restrictions en vigueur** dans toute la France depuis le 3 avril.
- Proposition n° 2 : **accélérer et amplifier les expérimentations cliniques dans différentes configurations en ce qui concerne les concerts à jauge debout** afin de déterminer les conditions dans lesquelles les concerts pourraient être de nouveau autorisés.

En ce qui concerne les modalités de la reprise :

- Proposition n° 3 : **soumettre toute réouverture à l'autorisation du préfet, en concertation avec les collectivités territoriales concernées**, afin de garantir un contrôle du protocole sanitaire présenté par l'établissement et de l'adéquation de la programmation à celui-ci.
- Proposition n° 4 : **confier au préfet le soin d'autoriser les festivals au cas par cas** en fonction du protocole sanitaire qu'ils présentent et de leurs engagements en matière de contrôle.
- Proposition n° 5 : **adapter les jauges par paliers successifs** en fonction du volume, de la disposition et des conditions de ventilation des locaux ou des espaces.
- Proposition n° 6 : **limiter l'accès des établissements culturels aux seules personnes ayant préalablement réservé leurs billets.**
- Proposition n° 7 : **aligner les règles concernant les espaces de restauration et de buvette dans les lieux culturels sur celles applicables de manière générale** au niveau national ou, le cas échéant, local.

- Proposition n° 8 : **demander aux établissements culturels de contrôler le respect des gestes barrières et de contribuer à la prise de conscience par leur public** de l'importance de ces gestes et des dangers encourus lors des réunions privées avec la famille élargie ou des amis par la diffusion de messages, en début ou en fin de séance ou de spectacle.

En ce qui concerne la question du passeport vaccinal :

- Proposition n° 9 : **envisager d'imposer l'obligation d'un pass sanitaire**, prenant la forme, soit d'un certificat de vaccination, soit de la présentation du résultat négatif d'un test, **pour l'accès aux spectacles et festivals de grande jauge**, afin de rendre possible leur tenue, mais **exclure l'instauration du passeport vaccinal** tant que l'ensemble des citoyens n'est pas mis en situation de se faire vacciner.

En ce qui concerne le soutien de l'État :

- Proposition n° 10 : **maintenir un accompagnement des établissements aussi longtemps que ces derniers se verront imposer des restrictions concernant leurs jauges.**
- Proposition n° 11 : **instaurer une garantie financière de l'État pour le redémarrage**, en particulier en ce qui concerne les festivals, afin de pallier le retrait des assurances, et d'inciter les structures culturelles à investir dans la création.
- Proposition n° 12 : **aider les établissements culturels à adapter leurs activités face à ce type de pandémies** en créant un **fonds pour l'équipement des salles** en systèmes d'aération et de ventilation plus performants et en soutenant le **développement des offres numériques.**